

Coronavirus (COVID-19)

Dernière mise à jour : 4 mai 2021

Ensemble des mesures pour le palier orange, le palier rouge et les mesures d'urgence

Secteur	Palier orange	Palier rouge	Mesures d'urgence
Couvre-feu	• 21 h 30 - 5 h	• 21 h 30 – 5 h	• 20 h – 5 h
Rassemblements dans les domiciles privés	• Interdits sauf pour : <ul style="list-style-type: none">○ un service ou du soutien○ une personne seule, avec ses enfants s'il y a lieu, peut se joindre à une autre adresse et former un groupe stable	• Interdits sauf pour : <ul style="list-style-type: none">○ un service ou du soutien○ une personne seule, avec ses enfants s'il y a lieu, peut se joindre à une autre adresse et former un groupe stable	• Interdits sauf pour : <ul style="list-style-type: none">○ un service ou du soutien○ une personne seule, avec ses enfants s'il y a lieu, peut se joindre à une autre adresse et former un groupe stable
Activités privées de nature événementielle ou sociale dans une salle louée ou un lieu public intérieur	• Interdites	• Interdites	• Interdites
Funérailles	• Maximum 25 personnes	• Maximum 25 personnes	• Maximum 25 personnes
Lieux de culte	• Maximum 100 personnes, sauf funérailles et mariages à 25 personnes • Distance de 2 m entre les personnes ne résidant pas à la même adresse et masque d'intervention (masque de procédure)	• Maximum 25 personnes • Distance de 2 m entre les personnes ne résidant pas à la même adresse et masque d'intervention (masque de procédure)	• Maximum 25 personnes • Distance de 2 m entre les personnes ne résidant pas à la même adresse et masque d'intervention (masque de procédure)

Coronavirus (COVID-19)

Secteur	Palier orange	Palier rouge	Mesures d'urgence
Restaurants	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverts • Interdiction de changer de table pour la durée de la présence au restaurant • 2 adultes d'adresses différentes par table avec leurs enfants mineurs OU occupants d'une même résidence privée • Réservation et registre avec coordonnées • Pas de vente d'alcool sans nourriture • Pas de spectacle durant les repas (avant ou après avec application des règles pour salles de spectacles) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fermés, sauf pour livraison, mets à emporter et service à l'auto 	<ul style="list-style-type: none"> • Fermés, sauf pour livraison, mets à emporter et service à l'auto
Bars et discothèque Micro-brasseries et distilleries Casinos et maisons de jeux	<ul style="list-style-type: none"> • Fermés 	<ul style="list-style-type: none"> • Fermés 	<ul style="list-style-type: none"> • Fermés
Musées	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverts 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverts 	<ul style="list-style-type: none"> • Fermés
Cinémas	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverts, dans le respect des mesures en vigueur. Port du masque d'intervention (masque de procédure) et distanciation physique obligatoire • Spectateurs doivent rester assis • Consommation possible de nourriture ou boisson : retrait temporaire du masque et silence • 2 m entre les personnes ne résidant pas à la même adresse • Maximum de 250 personnes par salle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverts, dans le respect des mesures en vigueur. Port du masque d'intervention (masque de procédure) et distanciation physique obligatoire • Spectateurs doivent rester assis • Pas d'offre alimentaire ni de consommation dans les salles • 2 m entre les personnes ne résidant pas à la même adresse • Maximum de 250 personnes par salle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fermés

Coronavirus (COVID-19)

Secteur	Palier orange	Palier rouge	Mesures d'urgence
Auditoires et audiences (salles de spectacle)	<ul style="list-style-type: none">• Ouverts, dans le respect des mesures en vigueur. Port du masque d'intervention (masque de procédure) et distanciation physique obligatoire• Spectateurs doivent rester assis• Consommation possible de nourriture ou boisson : retrait temporaire du masque et silence• 2 m entre les personnes ne résidant pas à la même adresse• Maximum de 250 personnes par salle	<ul style="list-style-type: none">• Ouverts, dans le respect des mesures en vigueur. Port du masque d'intervention (masque de procédure) et distanciation physique obligatoire• Spectateurs doivent rester assis• Pas d'offre alimentaire ni de consommation dans les salles• 2 m entre les personnes ne résidant pas à la même adresse• Maximum de 250 personnes par salle	<ul style="list-style-type: none">• Fermés
Bibliothèques	<ul style="list-style-type: none">• Accès à tous	<ul style="list-style-type: none">• Accès à tous	<ul style="list-style-type: none">• Accès au comptoir de prêt et aux étudiants

Coronavirus (COVID-19)

Secteur	Palier orange	Palier rouge	Mesures d'urgence
Sports et loisirs	<p>Extérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activités sans contact • Occupants d'une même résidence privée • OU groupe de 12 personnes maximum • En présence de 2 personnes ou plus qui ne résident pas à la même adresse (sauf occupants d'une même résidence, auxquels peut se joindre une personne seule avec ses enfants) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Port du couvre-visage obligatoire, sauf si les personnes restent à 2 m les unes des autres durant toute l'activité, si les personnes demeurent assises à 2 m ou pratiquent la baignade ou des sports nautiques • Respect de la distanciation de 2 m en tout temps entre les personnes qui ne résident pas à la même adresse • Ajout d'un instructeur possible 	<p>Extérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activités sans contact • Occupants d'une même résidence privée • OU groupe de 8 personnes maximum. • En présence de 2 personnes ou plus qui ne résident pas à la même adresse (sauf occupants d'une même résidence, auxquels peut se joindre une personne seule avec ses enfants) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Port du couvre-visage obligatoire, sauf si les personnes restent à 2 m les unes des autres durant toute l'activité, si les personnes demeurent assises à 2 m ou pratiquent la baignade ou des sports nautiques • Respect de la distanciation de 2 m en tout temps entre les personnes qui ne résident pas à la même adresse • Ajout d'un instructeur possible 	<p>Extérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures demeurent ouvertes • Activités sans contact • Occupants d'une même résidence privée • OU groupe de 8 personnes maximum • En présence de 2 personnes ou plus qui ne résident pas à la même adresse (sauf occupants d'une même résidence, auxquels peut se joindre une personne seule avec ses enfants) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Port du couvre-visage obligatoire, sauf si les personnes restent à 2 m les unes des autres durant toute l'activité, si les personnes demeurent assises à 2 m ou pratiquent la baignade ou des sports nautiques • Respect de la distanciation de 2 m en tout temps entre les personnes qui ne résident pas à la même adresse • Ajout d'un instructeur possible • Piscines extérieures des établissements hôteliers et spas fermés

Coronavirus (COVID-19)

Secteur	Palier orange	Palier rouge	Mesures d'urgence
	<p>Intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permis dans tous les lieux publics ouverts • Activités sans contact • Seul, en dyade, ou occupants d'une même résidence seulement • Cours individuels ou aux occupants d'une même adresse permis • En présence de personnes qui ne résident pas à la même adresse (sauf occupants d'une même résidence, auxquels peut se joindre une personne seule avec ses enfants) : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Port du couvre-visage obligatoire, sauf si les personnes restent à 2 m les unes des autres durant toute l'activité ou pratiquent la baignade ou des sports nautiques • Respect de la distanciation de 2 m en tout temps entre les personnes qui ne résident pas à la même adresse • Registre et port d'un couvre-visage ou masque obligatoire en tout temps dans les salles d'entraînement (gyms) • Capacité d'accueil restreinte 	<p>Intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permis seulement dans les piscines, patinoires et lieux pour jouer au tennis et au badminton (supervision du lieu obligatoire) • Activités sans contact • Seul, en dyade, ou occupants d'une même résidence • Cours individuels ou aux occupants d'une même adresse permis seulement dans les piscines, patinoires et lieux pour jouer au tennis ou au badminton • En présence de personnes qui ne résident pas à la même adresse (sauf occupants d'une même résidence, auxquels peut se joindre une personne seule avec ses enfants) : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Port du couvre-visage obligatoire, sauf si les personnes restent à 2 m les unes des autres durant toute l'activité ou pratiquent la baignade ou des sports nautiques • Respect de la distanciation de 2 m en tout temps entre les personnes qui ne résident pas à la même adresse • Capacité d'accueil restreinte • Autres lieux publics fermés, incluant les salles d'entraînement (gyms) 	<p>Intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interdits • Salles d'entraînement (gyms) fermées

Coronavirus (COVID-19)

Secteur	Palier orange	Palier rouge	Mesures d'urgence
Activités et lieux particuliers	<ul style="list-style-type: none"> • Activités suspendues : arcades et activités intérieures des sites thématiques, centres et parcs d'attractions, centres d'amusement, centres récréatifs, parcs aquatiques et auberges de jeunesse • Lieux fermés : lieux pour la pratique de jeux de quilles, de fléchettes, de billard ou d'autres jeux de même nature 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités suspendues : arcades et activités intérieures des sites thématiques, centres et parcs d'attractions, centres d'amusement, centres récréatifs, parcs aquatiques et auberges de jeunesse • Lieux fermés : lieux pour la pratique de jeux de quilles, de fléchettes, de billard ou d'autres jeux de même nature 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités suspendues : arcades et activités intérieures des sites thématiques, centres et parcs d'attractions, centres d'amusement, centres récréatifs, parcs aquatiques et auberges de jeunesse • Lieux fermés : lieux pour la pratique de jeux de quilles, de fléchettes, de billard ou d'autres jeux de même nature
Télétravail	<ul style="list-style-type: none"> • Télétravail obligatoire pour tous 	<ul style="list-style-type: none"> • Télétravail obligatoire pour tous 	<ul style="list-style-type: none"> • Obligatoire, sauf pour les services prioritaires
Commerces de détail non essentiels et soins personnels	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverts • Restrictions de capacité • Centres commerciaux : supervision adéquate des aires communes pour éviter tout rassemblement et flânage <p>Spas ouverts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réservation et registre obligatoires et respect du 2 m 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverts • Restrictions de capacité • Centres commerciaux : supervision adéquate des aires communes pour éviter tout rassemblement et flânage <p>Spas</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réservation et registre obligatoires et respect du 2 m • Zones intérieures fermées [sauf bassins d'eau et soins personnels] 	<ul style="list-style-type: none"> • Fermés, sauf pour livraison et cueillette à la porte • Grandes surfaces – vente de produits essentiels seulement • Spas fermés • Salles d'entraînement (gyms) fermées
Déplacements interrégionaux	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de se déplacer vers une région jaune • Non recommandés vers d'autres régions 	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de se déplacer vers une région jaune • Non recommandés vers d'autres régions 	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de se déplacer vers une région jaune • Non recommandé de quitter la zone sauf en cas d'absolue nécessité

Coronavirus (COVID-19)

Secteur	Palier orange	Palier rouge	Mesures d'urgence
Services de garde	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverts 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverts 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverts
Écoles préscolaires, primaires et secondaires	<ul style="list-style-type: none"> • Masque d'intervention (masque de procédure) obligatoire <ul style="list-style-type: none"> ○ Secondaire : en tout temps ○ Primaire : en tout temps, sauf à l'extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> • Retour de l'alternance pour les 3^e, 4^e et 5^e secondaires • Masque d'intervention (masque de procédure) <ul style="list-style-type: none"> ○ Secondaire : en tout temps ○ Primaire : en tout temps, sauf à l'extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles préscolaires et primaires ouvertes <ul style="list-style-type: none"> ○ Bas-Saint-Laurent ○ MRC du Granit en Estrie ○ Chaudière-Appalaches et Outaouais, à compter du 10 mai 2021 • Enseignement à distance seulement pour les élèves du secondaire, sauf pour formation générale des adultes ou formation professionnelle lors d'acquisition ou d'évaluation des connaissances qui nécessitent une présence en classe
	<ul style="list-style-type: none"> • Parascolaire en groupes-classes seulement 	<ul style="list-style-type: none"> • Parascolaire interdit 	<ul style="list-style-type: none"> • Parascolaire interdit
Collégial et universitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Retour de certains groupes en présentiel • Activités en groupes de 6 • Services aux étudiants en présentiel 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement à distance seulement, sauf recherche, laboratoires, stages et activités qui doivent absolument être tenues en présentiel 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement à distance seulement, sauf recherche, laboratoires, stages et activités qui doivent absolument être tenues en présentiel